

Département

# COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH

BAS-RHIN

Arrondissement

SAVERNE

## Procès-Verbal

### des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers  
élus :  
11

Séance extraordinaire du 05 avril 2024

Sous la présidence de M. Jean-Michel HOERTH, maire.

Conseillers  
en fonction :  
10

**Membres présents :**

M. ANTHONI André, M. BOOS Cédric, Mme KRAEMER Sylvia,  
M. MULLER Jean-Georges, Mme PAULIN Sophie, Mme SERFASS  
Marie.

Conseillers  
présents :  
7

**Membres absents :** M. SCHMITT Rolf (procuration donnée à  
M. HOERTH Jean-Michel), M. WENDLING Xavier (procuration donnée  
à Mme PAULIN Sophie), M. REICHERT Christophe

**Le Conseil Municipal approuve sans aucune observation le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2024.**

**Mme BLAHA Elodie est désignée secrétaire.**

**Délibération n°11/2024 : Réorganisation à la suite de la démission de la première Adjointe**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales.

**Vu** le procès-verbal du 25 mai 2020 de l'élection du Maire et des adjoints fixant leur nombre à deux ;

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame BONNIER Delphine, par courrier du 18 mars 2024 adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Saverne, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale.

**Considérant** la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 21 mars 2024 par Monsieur le Sous-Préfet.

Suite à la démission de Madame BONNIER Delphine du poste de première adjointe, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal deux propositions :

- Supprimer le poste d'adjoint (article L21-22-2 du CGCT)
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à deux le nombre de postes d'adjoints.

Il précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints. Cependant le conseil

municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.  
Il est proposé au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'adjoint et de réduire le nombre de poste d'adjoint à un pour le reste de la mandature.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Voix : POUR 9  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0*

### **Délibération n° 12/2024 : Redéfinition des Commissions Communales**

Vu la délibération n°10/2020 du 25 mai 2020 constituant les commissions communales,  
Vu la démission de Madame BONNIER Delphine du poste de première adjointe au Maire et de conseillère municipale,  
Il est proposé au conseil municipal de redéfinir les commissions communales dont était membre Madame BONNIER Delphine, à savoir : la commission des finances, la commission fleurissement, la commission bâtiments, voirie, urbanisme et cimetière et la commission communication (Bladd'l).

Ancienne constitution des commissions communales :

- Commission des finances : BONNIER Delphine, SCHMITT Rolf, KRAEMER Sylvia et PAULIN Sophie
- Commission de la chasse de l'agriculture et de la forêt : SERFASS Marie, BOOS Cédric, REICHERT Christophe et MULLER Jean-Georges
- Commission fleurissement : BONNIER Delphine, KRAEMER Sylvia, WENDLING Xavier, SERFASS Marie et MULLER Jean-Georges
- Commission bâtiments, voirie, urbanisme et cimetière : ANTHONI André, BOOS Cédric, BONNIER Delphine et WENDLING Xavier
- Commission communication : BONNIER Delphine, SCHMITT Rolf, SERFASS Marie, MULLER Jean-Georges et PAULIN Sophie.

Le conseil municipal, après délibération, désigne les membres suivants pour constituer les commissions communales :

- Commission des finances : Retrait de Mme BONNIER remplacée par M. ANTHONI
- Commission fleurissement : Retrait de Mme BONNIER sans remplacement
- Commission bâtiments, voirie, urbanisme et cimetière : Retrait de Mme BONNIER sans remplacement
- Commission communication : Retrait de Mme BONNIER remplacée par M. HOERTH

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Voix : POUR 9  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0*

## **Fleurissement**

Monsieur le Maire indique qu'il faut trouver une nouvelle solution concernant l'arrosage des plantes à l'ancienne mairie et la place du monument aux morts étant donné que Mme ANTHONI Nathalie ne fait plus partie des effectifs des agents de la commune. Sa remplaçante, Mme BALTZER Jennifer s'occupe de l'entretien et le nettoyage de la bibliothèque à la place de l'arrosage.

Il est proposé par les membres du conseil d'attribuer cette tâche à l'employé communal JAEGER Jessy. Monsieur le Maire en prend acte et notifiera la nouvelle mission à l'agent communal concerné.

Il est proposé de garder le même nombre de pots que les années précédentes.

Le fleurissement est prévu le samedi 11 mai 2024.

Il faudra prévoir le remplacement de quelques jardinières en mauvais état et l'achat de terreau et engrais.

## **Informations diverses :**

- Au départ de Mme BONNIER, la correspondance DNA est repris par Mme BLAHA.
- Monsieur le Maire fait un résumé du Conseil d'école qui a eu lieu le 04 avril :

Monsieur ODEAU, le directeur prend sa retraite en juin 2024, son remplaçant sera connu le même mois. Mme BONNIER reprend son poste d'institutrice à mi-temps à la rentrée de septembre prochain. 107 enfants sont inscrits à date pour la rentrée sur l'ensemble du RPI du Soultzbach.

- Une réunion est prévue le 24 avril avec la CEA à la maison de l'Intercommunalité concernant le transport scolaire lors de la pause méridienne.
- Il faudrait envisager un système anti-stationnement proche de l'arrêt de bus à l'entrée du village afin de contrôler le stationnement sauvage. Une proposition de mise en œuvre a été présentée par M. le Maire cette dernière a été validé par l'ensemble des conseillers présents, elle sera mise en œuvre dès que possible.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire déclare la séance close à 21h45.

# **COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH**



## **Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 05 avril 2024**

### **Rappel des délibérations prises :**

**Délibération n°11/2024 : Réorganisation à la suite de la démission de la première Adjointe**

Délibération n° 12/2024 : Redéfinition des Commissions Communales

<p>Le Maire Jean-Michel HOERTH</p> 	<p>La secrétaire Elodie BLAHA</p> 
--	---